



« SAUVAGES DES RUES – BELLES ET REBELLES »

Une exposition de rue et une animation
pour changer de regard sur les plantes spontanées de nos villages

CONTEXTE

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires fait partie des nombreux chantiers à mener pour assurer de la transition écologique et énergétique. Depuis le 1^{er} janvier, la loi interdit aux collectivités l'usage de produits phytosanitaires dans la plupart des lieux publics. En 2019, les particuliers seront soumis à la même interdiction. Ce passage en « zéro phyto », que certaines communes ou collectivités ont anticipé depuis longtemps, implique de mener des changements importants, tant au niveau des pratiques de gestion des espaces que du regard à porter sur cette végétation spontanée que les gestionnaires d'espaces s'efforcent de maîtriser.

Bien que la loi conforte aujourd'hui la nécessité de gérer différemment les espaces verts et urbains, l'acceptation de ces changements reste parfois difficile, notamment pour les usagers de ces espaces et les habitants des villes et villages concernés. Souvent, la gestion dite « différenciée » mise en place par les services techniques reste mal perçue et synonyme d'une mauvaise gestion des espaces. Se posent alors les notions de « propreté » de l'espace, de ce qui est beau ou non, de ce qui est acceptable ou non dans l'espace public.

Pour accompagner les communes dans cette transition, sensibiliser les habitants aux enjeux des démarches zéro phyto et pour aider à changer de regard sur la présence de plantes spontanées dans nos villes et villages, les CPIE de Franche-Comté ont conçu un outil pédagogique, composé d'une exposition de rue et d'une animation grand public, qui est proposé aux communes et aux territoires intéressés.

Le CPIE Bresse du Jura propose ainsi aux collectivités, dans le cadre de leur démarche zéro pesticide, d'utiliser cet outil pour en faire bénéficier ses habitants. Au-delà de la sensibilisation du grand public, cette exposition et cette animation permettent de valoriser la démarche de la collectivité et, à l'occasion d'une balade agréable et ludique, de l'expliquer aux habitants.

PRESENTATION DE L'OUTIL

« Sauvages des Rues - Belles et Rebelles » est un outil proposé aux communes pour aborder la discussion avec les habitants le sujet sensible du traitement et du regard porté à celles que l'on appelle les « mauvaises herbes » en milieu urbain.

L'outil comporte trois éléments :

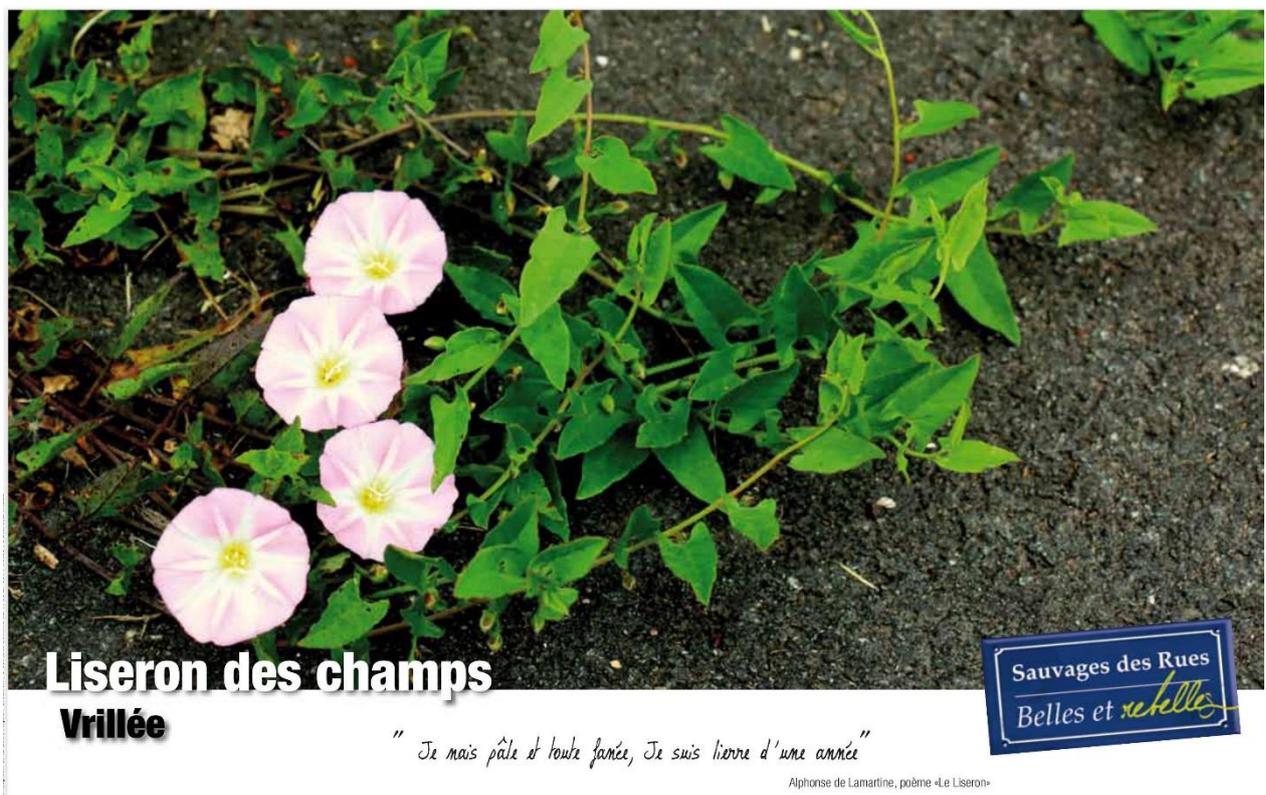
- **Un jeu de 20 panneaux destinés à être installés en extérieur**

Il s'agit de bâches souples, résistantes à la pluie et aux conditions extérieures, d'une dimension de 80 x 120 cm. Elles comportent des œillets et sont destinées à être accrochées sur divers supports (grillages, portails, balcons, barrières, murs dotés d'accroches...). Elles sont également assez légères pour être affichées (scotchées) à l'intérieur de vitrines de petits commerces.

Chacune des bâches comporte une photo de grande taille mettant en valeur une plante sauvage commune des milieux urbains (exemple : le pissenlit ; la cymbalaire des murs...). A la photo est associée le nom de la plante en question, ainsi qu'une phrase, correspondant à une citation, un proverbe ou un dicton.

Ces visuels ont pour objectif d'interpeller le passant/l'habitant sur l'existence des plantes sauvages dans notre cadre de vie et nos environnements urbains, souvent minéraux et artificiels. Il ne s'agit donc pas d'une exposition botanique ou scientifique qui instruit le lecteur, mais de visuels qui attirent le regard et interpellent le passant, qui est libre d'interpréter à sa guise.

Exemple de bâche ; le liseron des champs





Exemple de mise en place :

Installation d'une bâche sur le bâtiment de la mairie à Sellières en 2016

- **Une animation d'extérieur pour le grand public d'1 à 2 heures**

Il s'agit d'une balade qui a lieu dans les rues du village, où l'objectif est d'aller à la rencontre des plantes spontanées qui poussent dans les espaces publics (rues, pavés, murs, parcs, talus...).

L'animation est destinée à un public large et familial ; elle est gratuite et accessible pour toute personne n'ayant aucune connaissance botanique. L'animateur n'apporte donc pas de contenu scientifique pointu sur les aspects botaniques, mais accompagne les participants dans l'observation et la découverte des plantes : reconnaissance, usages, anecdotes...

La date et l'horaire de la sortie sont définis en concertation avec la collectivité concernée.

- **Un dépliant sur l'exposition et sur les plantes illustrées**

Il reprend l'ensemble des plantes visibles sur les bâches et donne des informations succinctes (nom, usages ou croyances...). Ce dépliant peut être laissé à disposition des éventuels « visiteurs » de l'exposition (à la mairie par exemple), et/ou remis aux participants lors de l'animation.

Quels liens entre exposition et animation ?

L'exposition interpelle, alors que l'animation informe et accompagne le participant dans la découverte des plantes. Les deux outils sont donc complémentaires et ont des objectifs distincts. L'animation ne repose pas sur l'exposition : il ne s'agit pas de se balader dans le village pour contempler les photos, mais bien d'aller à la rencontre réelle des plantes.

L'animation peut donc avoir lieu pendant que les bâches sont installées, mais pas nécessairement. Elle peut avoir lieu après la période d'exposition (immédiatement, quelques jours ou quelques semaines après).

Toutefois, l'exposition et l'animation ont nécessairement lieu dans le même village.

CONDITIONS D'UTILISATION

Exposition

La collectivité intéressée s'engage à installer les bâches d'exposition par ses propres moyens (le CPIE reste à disposition de la collectivité pour la conseiller sur les lieux d'accrochage les plus pertinents). **Le transport** de l'exposition est à la charge du CPIE Bresse du Jura, qui l'apporte dans la commune et la remmène, une fois le temps d'exposition terminé. L'exposition peut être mise en place, selon les contextes, de 1 jour (lors d'un événement par exemple) à deux ou trois semaines.

Une convention de location sera rédigée entre le CPIE et la commune ou la collectivité concernée.

Animation

En amont de l'animation grand public, il est nécessaire que la commune (élu ou technicien) ait un temps d'échanges avec le CPIE pour qu'elle l'informe des méthodes de gestion mises en place dans la commune. Ainsi, le CPIE sera en mesure, durant l'animation, de répondre aux éventuelles questions des habitants pourtant sur ce sujet. Il est aussi évidemment possible et intéressant que lors de l'animation, un élu ou un technicien de la commune soit présent pour répondre directement aux questions.

Le CPIE Bresse du Jura s'engage à **communiquer** de son côté sur l'existence de l'animation, via son propre réseau, mais la communication par la collectivité elle-même et par ses propres outils est fortement conseillée, pour que les participants soient au rendez-vous.

Coût : Nous contacter directement.

Dans tous les cas, le coût comprend la mise à disposition de l'exposition, la préparation de l'animation (repérage du parcours dans les rues du village) et sa réalisation, la distribution d'une cinquantaine de dépliant, et les déplacements inhérents à l'action. Ce coût reste identique quelle que soit la durée de l'exposition.

Pour toute question ou renseignement :



BRESSE DU JURA

Contact CPIE Bresse du Jura

Floriane Karas / Chef de projet

03 84 85 17 99 – f.karas.cpiebj@free.fr

